



Sommaire

Convocation à l'Assemblée du 22 mai 2014

PV de l'Assemblée du 11 décembre 2013

Comptes 2013

- Fonctionnement
- Investissements
- Bilan
- Commentaires

Informations communales

- Résultats des analyses d'eau – campagne 2014
- Ramassage des déjections canines
- Carnaval 2014
- Distribution de comprimés d'iode
- Nettoyage des rives du lac
- Offre emploi : secrétaire commission scolaire
- Fermeture annuelle du bureau communal
- Cartes CFF

Associations et sociétés locales

- Troupe de théâtre en patois
- L'Echo du Gibloux
- Cipret Fribourg
- Samaritains Farvagny et environs

Memento

Le billet du Syndic



Chères citoyennes, Chers citoyens,
Mesdames, Messieurs,

2 Avec le retour des beaux jours, il est temps de clore les comptes communaux de l'année 2013 et de constater que le cap a pu être maintenu avec un résultat bénéficiaire. Vous trouverez ci-après un état consolidé des comptes 2013 ainsi que les commentaires explicatifs. L'année comptable 2014 sera plus délicate, compte tenu des nouvelles charges intercommunales que nous avons dû budgétiser l'automne dernier.



21 L'avancement des travaux d'agrandissement et de rénovation de notre halle polyvalente (HAP) se déroulent correctement et avec les exigences planifiées. Les travaux du gros œuvre devraient durer jusqu'au début de cet automne. Quant à la question des coûts, je vous assure que le Conseil communal porte un souci constant sur les dépenses de chaque poste afin de respecter le budget d'investissement. Moyennant le 70 % des offres rentrées pour l'ensemble des travaux, nous devons constater un dépassement de l'ordre de 4 %, tout en précisant que le budget tient compte de réserves pour les imprévus et d'un confortable montant de Fr. 200'000.00 pour les équipements et le mobilier.

Concernant la révision de notre plan d'aménagement communal, un retour du Canton était attendu pour le début de cette année. Or, nous n'avons toujours aucune réponse et l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire va certainement causer de nouvelles difficultés. Si ce lourd dossier de l'aménagement est important, nous ne savons pas trop à quoi nous en tenir et avec quels coûts supplémentaires !

A la suite du départ de notre Secrétaire communale, Murielle Gilly, nous avons engagé Madame Laurence Rimaz, domiciliée à Bulle, avec effet au 1^{er} mars 2014. Le Conseil communal lui souhaite de belles et longues années au sein de notre administration communale et remercie encore Madame Gilly pour sa précieuse collaboration.

Enfin, le Conseil communal félicite et remercie la Commission scolaire et le corps enseignant pour la mise en place et l'organisation de notre premier carnaval communal. La fête fut un succès et appréciée de toutes et tous.

Christophe Tornare

Syndic



Tractanda



CONVOCATION A L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 22 mai 2014 DE PONT-EN-OGOZ

Les citoyennes et citoyens de la Commune de Pont-en-Ogoz sont convoqué(e)s en Assemblée communale ordinaire

le jeudi 22 mai, à 20h00

au Refuge de la Société de pêche, à Avry-devant-Pont

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 11 décembre 2013
*(ne sera pas lu car publié dans le bulletin communal et sur le site Internet communal
<http://www.pont-en-ogoz.ch/fr/politique/assemblee/>)*
2. Comptes de fonctionnement et d'investissements 2013
 - lecture des comptes
 - rapport de l'organe de révision
 - approbation des comptes
3. Informations du Conseil communal
4. Divers

Le Conseil communal



Procès-verbal – Assemblée du 11 décembre 2013



Procès-verbal de l'Assemblée Communale de Pont-en-Ogoz du 11 décembre 2013

Présidence : M. Christophe Tornare, Syndic (Le Président)
 Secrétaire : Mme Murielle Gilly
 Scrutateurs : Steve Rolle (gauche - 27) – Jean-Pierre Charrière (droite et table du Conseil – 29)
 Présents: 7 Conseillers communaux
 56 Citoyennes et citoyens avec droit de vote (Conseil communal inclus)
 1 Personne externe à la Commune (sans droit de vote)
Soit un total de 55 citoyens actifs
 Lieu : Halle polyvalente – Avry-devant-Pont
 Excusé(e)s : 9 personnes

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 28 mai 2013
2. Budget de fonctionnement 2014 et rapport de la Commission financière
3. Budget d'investissements 2014 et rapports de la Commission financière

Réfection de routes agricoles sur 2 ans (Subvention des Améliorations Foncières de l'ordre de 50%)	Fr. 800'000.-
Mise en séparatif du quartier de Malamoillie à Gumefens Phase I, réalisation	Fr. 450'000.-
Transformation du stand de tir	Fr. 50'000.-
4. Approbation des budgets de fonctionnement et d'investissements 2014
5. Informations du Conseil communal
6. Divers.

A 20h05, M. le Président ouvre l'Assemblée communale et souhaite la plus cordiale bienvenue aux personnes présentes. Il rappelle que cette Assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes, par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg no 47 du 22 novembre 2013, par affichage au pilier public ainsi que par convocation en tout ménage.

Les 9 personnes excusées sont citées. Les scrutateurs, soit M. Steve Rolle (partie de gauche), Jean-Pierre Charrière (partie de droite et table du Conseil) sont nommés.

Les débats sont enregistrés pour faciliter la rédaction du PV. Aucune demande préalable n'ayant été formulée, aucun enregistrement privé n'est autorisé.

M. le Président demande s'il y a des remarques quant à l'ordre du jour. Celui-ci n'en suscitant aucune, **il est approuvé tel quel.**

Point 1

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 28 mai 2013

M. le Président demande s'il y a des questions ou remarques par rapport à ce procès-verbal.

Comme il n'y en a pas, M. le Président demande à celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de l'Assemblée communale du 28 mai 2013 de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : Le procès-verbal du 28 mai 2013 est accepté à l'unanimité.

Procès-verbal – Assemblée du 11 décembre 2013

Point 2

Budget de fonctionnement 2014 et rapport de la Commission financière

M. Michel Grivel, Conseiller communal responsable des finances, donne lecture du budget de fonctionnement 2014.

Le compte de fonctionnement se solde par un total de charges de Fr. 7'246'571.90 et un total de revenus de Fr. 7'063'001.95, soit un déficit de Fr. 183'569.95 correspondant à environ 3% des recettes.

M. le Président relève qu'il y a eu des mauvaises surprises liées au programme d'économies de l'Etat avec des coupes de budgets, notamment la redistribution des parts de l'OCN avec une baisse d'env. Fr. 40'000.-, l'obligation d'instaurer un service de curatelles estimé à env. Fr. 50'000.-, la diminution du subventionnement des cotisations d'assurance-maladie, et autres. Les communes gruériennes devront assumer env. Fr. 900'000.- pour ces subventions, la part communale n'est pas encore connue. M. le Président tient à préciser que chaque poste a dû être revu en détail pour « tenir la barre ».

M. Grivel donne lecture du budget d'investissements avec un total de charges de Fr. 6'425'000.- et de revenus de Fr. 523'500.-, pour un résultat de charges de Fr. 5'971'500.-. Les investissements nets budgétisés en 2014 s'élèvent à Fr. 850'000.-, correspondant aux investissements bruts de Fr. 1'300'000.- moins des subventions à hauteur de Fr. 450'000.-.

M. Richard Fragnière demande ce qu'il en est par rapport aux montants votés et adjudications faites concernant le projet de la HAP.

M. Grivel répond que Fr. 3'400'000.- sur les 3'500'000.- ont été reportés sur les investissements 2014, tous les lots n'ayant pas encore été attribués. Uniquement les émoluments de l'architecte ont été payés en partie.

M. Yvan Crettenand souligne que lorsque la Commission financière (CF) a donné son aval pour la rénovation de la HAP elle ne pouvait pas connaître les restrictions budgétaires de l'Etat. Il s'interroge quant à une réduction de la voilure du projet de rénovation et la toiture de la HAP. Il demande des précisions quant à la rénovation des WC, sanitaires et du sous-sol ainsi qu'un éclaircissement par rapport au budget.

M. le Président répond qu'il s'agit principalement d'un agrandissement et d'une rénovation et que tout ce qui se trouve au sous-sol ne devrait en principe pas être touché. La salle des répétitions et la petite salle pourraient toutefois être modifiées. Quant aux abris, le fonds de réserve pourra être utilisé – avec l'accord du SPPAM (Service de la protection de la population et des affaires militaires) – pour créer de nouveaux abris, changer la ventilation et effectuer un rafraîchissement des abris existants. Le projet ne sera pas modifié. Il assure qu'à ce jour le budget communal annuel est maîtrisé et ajoute qu'en cas de déficit de plus de 5%, il y aura une augmentation d'impôts. Or, à ce jour, le déficit budgétaire est de 3%. M. le Président tient encore à souligner que le Conseil communal a toujours été clair quant à une éventuelle augmentation d'impôts durant la législature, mais que les budgets présentés en automne sont souvent plus pessimistes que les comptes.

M. Grivel ajoute que la mise en état de la ventilation du sous-sol de la HAP fait partie de l'entretien et qu'elle ne sera pas incluse dans la transformation.

M. Crettenand demande s'il n'y a actuellement pas plus de craintes quant au budget par rapport au projet. Il est répondu que tous les chiffres concernant les soumissions ne sont pas connus et qu'il est trop tôt pour donner des chiffres complets. M. le Président ajoute qu'il y a eu certaines surprises et exigences techniques mais qu'il n'y a que très peu d'amiante dans le bâtiment existant.

M. Georges Fragnière demande si le crédit tient compte des frais d'étude parasismique et si, en raison des soumissions déjà déposées et des 4 mois de retard, des dépassements ont été notés.

M. Grivel répond que l'on est pour l'instant « dans le tir ». Il ajoute qu'il y a toutefois eu des surprises au niveau des sorties de secours exigées par l'ECAB, mais que le projet n'en est qu'à ses débuts.

Une étude parasismique a été réalisée par un ingénieur. M. le Président précise que selon l'architecte, et en fonction des soumissions déjà rentrées, on est en-dessous du budget mais qu'il n'y a qu'un tiers des travaux adjugés. Les citoyens seront tenus informés de l'avancée des travaux et de l'avancée du budget.

M. Georges Fragnière fait la remarque que si le montant de Fr. 3'500'000.- est atteint, il y aura une augmentation d'impôts, et on dira que c'est à cause du projet de la HAP.

M. le Président confirme que depuis le départ du projet et lorsque l'investissement a été présenté en Assemblée le risque d'une augmentation d'impôts a toujours été clairement indiqué. Cette éventuelle augmentation n'est pas tellement liée à l'investissement, mais bien aux budgets annuels de fonctionnement de la Commune.

M. Elie Fragnière fait la remarque que bien des investissements ont été reportés, notamment le tapis de la route du Villars-d'Avry qui se trouve dans un état précaire depuis bien longtemps. Il est d'avis qu'il y a lieu d'intervenir rapidement, la pose des tapis étant optimale entre avril et octobre. Il aborde également le sujet de la route de la Cerniat.

Procès-verbal – Assemblée du 11 décembre 2013

M. Le Président propose de reporter la question car le sujet sera abordé dans les investissements.

M. Yvan Crettenand s'interroge quant au choix des matériaux pour la HAP et plus particulièrement au niveau de la filière bois en lien avec le budget donné.

M. Grivel répond que pour le bois de charpente l'offre de base indiquera « bois suisse » avec toutefois une variante possible pour les entrepreneurs avec du bois provenant d'ailleurs. Cela permettra de constater s'il y a une différence de coûts entre le bois suisse et le bois de l'étranger.

Le Conseil communal espère toutefois pouvoir travailler avec du bois suisse. Le résultat des soumissions pour la charpente devrait être connu en février.

M. Olivier Schmutz demande si dans le calcul du budget il a été prévu du bois suisse ou étranger.

M. Grivel répond avec transparence que dans le budget de départ le bois suisse n'a pas été prévu. Il ne sera pas forcément hors de prix, voire plus cher. La différence sera connue à l'entrée des soumissions.

M. le Président souligne que l'on a même pensé à une compensation avec du bois communal.

M. Pierre Justin Morard demande une clarification de certains chiffres donnés ayant noté un budget de fonctionnement déficitaire de Fr. 180'000.- et des investissements nets en 2014 de Fr. 850'000.-. Il demande s'il est par conséquent juste de dire qu'il manque un million au budget communal en 2014 ?

M. Grivel répond par la négative car il s'agit d'investissements, ceux-ci étant financés soit par des emprunts ou des réserves, les nouveaux investissements en 2014 s'élevant à Fr. 850'000.-. Il manque env. Fr. 190'000.- au budget de fonctionnement. M. Morard ajoute qu'au niveau des investissements il faudra donc emprunter Fr. 850'000.- et que les intérêts devront être payés à partir de l'an prochain.

M. Grivel répond que oui, à l'identique que les intérêts à payer sur les Fr. 3'500'000.- de la HAP. Ils ont été budgétisés dans le compte de fonctionnement en tant qu'intérêts intercalaires en 2014, toutefois ceci arrivera en 2015.

M. le Président ajoute que le Service des communes contrôle les comptes de chaque commune et transmet les marges de manœuvre. Avant le projet de la HAP, la capacité d'investissement était de 8 millions. Le Conseil communal ne peut que présenter des objets qui entrent dans la capacité de financement de la Commune car le Service des communes, qui ratifie ou pas les décisions financières de l'Assemblée, n'accepterait pas d'objet dépassant cette capacité financière.

Plus aucune question n'étant soulevée, M. le Président passe la parole à la Commission financière (CF) pour commenter le budget de fonctionnement 2014.

En l'absence de son Président, M. John Lehmann donne lecture du rapport du budget de fonctionnement. Le budget de fonctionnement présente un déficit de Fr. 183'569.95 avec pour raison principale l'augmentation des charges venant de l'Etat et des pots communs. L'Excédent de charges par rapport aux recettes s'élève à 3%. Cela reste dans les tolérances fixées par l'Etat pour ne pas augmenter les impôts. La CF recommande à l'Assemblée d'approuver le budget de fonctionnement présenté.

Point 3

Budget des investissements 2014 et rapport de la Commission financière

M. le Président remercie la Commission financière pour sa prise de position. Chaque investissement est à présent passé en revue et voté séparément.

1^{er} investissement : Réfection de routes agricoles sur 2 ans – Fr. 400'000.-

M. le Président précise qu'il s'agit de réfections de tronçons de route à effectuer sur 2 ans avec 50% de subvention. Il passe la parole à Michel Grivel qui présente le sujet.

M. Grivel précise que le Conseil communal s'est penché sur ce thème suite à une missive reçue par le Service des Améliorations foncières (AF) et que des 7-8 tronçons retenus lors d'une vision locale, 4 tronçons seront présentés ce soir.

1^{er} Tronçon - Route de la Tour :

Secteur Avry jusqu'au réservoir SurPin 850 m. Réalisation d'un tronçon d'env. 550 m. pour Fr. 369'000.-.

N'étant pas entièrement destinée à l'agriculture, la route n'est qu'en partie admise par les AF qui ont donné leur accord pour subventionner $\frac{3}{4}$ (agriculture) et $\frac{1}{4}$ (autre), soit une subvention d'env. 35%.

2^{ème} tronçon - Route Pra d'Amont :

Depuis l'ancien réservoir d'Avry – Route 100% agricole – Tronçon d'env. 230 m. estimé à Fr. 115'000.-, subvention agréée de 57% (30% fédérale et 27% cantonale).

Procès-verbal – Assemblée du 11 décembre 2013

3^{ème} tronçon - Route de l'Etrua et de la Pépinière :

Des réfections ont déjà été faites sur ce tronçon d'env. 1200 m. Les réfections portent sur des tronçons totalisant env. 700m. estimés à Fr. 290'000.-. La route est considérée 100% agricole, avec 57% de subvention. Pour une question de budget la route ne pourra pas être rénovée dans sa totalité, certains tronçons sont encore bons.

4^{ème} tronçon - Route de la Cerniat secteur Gumefens qui mène à la ferme de M. Gérard Morard :

Un tronçon d'env. 40m. sur 230 m. pour env. Fr. 30'000.- serait pris en charge par la Commune, le solde par M. Morard. Ce tronçon est considéré 100% agricole avec 57% de subvention. Une mise à l'enquête serait toutefois nécessaire car il y a un changement de revêtement avec un éventuel déplacement de la route en raison du ruisseau. A la demande des AF, il incombe à la Commune de tout gérer en bloc.

D'autres tronçons ont du être oubliés en raison du budget. L'étude faite en 2012 pour la totalité des 7-8 tronçons reste valable 5 ans. Il sera possible d'exécuter les autres tronçons avec des subventions identiques dans les 2 à 3 ans à venir.

Le total des 4 réfections totalise env. Fr. 800'000.-, moins 50% de subvention.

M. le Président ajoute que la réfection de la route du Villars-d'Avry dont a parlé M. Elie Fragnière, et dont le budget a été voté il y a 2 ans, sera refaite en 2014. N'étant pas encore réalisée volontairement à ce jour, elle pourra faire l'objet de subventions à hauteur de 10 à 15%.

Il ajoute que le Conseil communal a jugé intéressant de pouvoir bénéficier de ces subventions AF. Les routes sont étroites, les machines agricoles de plus en plus larges et les bords des routes souffrent énormément, d'où la nécessité de les refaire à long terme.

M. le Président précise que le coût de Fr. 800'000.- moins les subventions représente un coût total de Fr. 400'000.-. Il ajoute que Fr. 200'000.- sont annuellement prévus pour la réfection des routes et qu'à part un ajout de Fr. 100'000.- de réserve en 2015 à voter en Assemblée, le montant est identique.

M. Elie Fragnière se dit surpris que la Commune intervienne au niveau d'une route privée (Route de la Cerniat). Il est d'avis que les subventions au niveau structurel pour les exploitations agricoles existent déjà sans que la Commune n'intervienne. Il nomme la parcelle de 1500 m² qui est juste au bout de la route de M. et Mme Gyger, route goudronnée à sa connaissance. Il est en faveur d'une intervention sur la route pour refaire le canal du ruisseau mais ne voit pas pourquoi la Commune devrait intervenir sur un chemin privé. D'autre part, le coût de Fr 30'000.- pour 40 m. de long lui semble démesuré en comparaison de la réfection d'un chemin de 70 m. effectuée il y a 3-4 ans pour Fr. 25'000.-. De surcroît, il considère que c'est un pas en avant pour aller vers d'autres demandes de subvention communale pour des chemins privés. Il ajoute que des routes ont été refaites dernièrement par des jeunes et pense qu'ils auraient aussi eu droit à des subventions.

Au niveau des AF, il relève qu'ils interviennent sur demande et sans la Commune pour l'arrivée principale d'une ferme et qu'il y a assez d'autres tronçons à refaire sans aller s'occuper de route privée, notamment la route qui mène à la Trotze, l'élargissement en bas de la route du football dont les voisins sont actuellement d'accord de laisser un mètre en bordure pour permettre le passage.

M. Grivel souligne qu'il ne s'agit pas de s'occuper de route privée, mais qu'il y a une certaine logique à ce que cette route soit goudronnée, à condition que M. Gérard Morard y participe. Il convient que le coût de la réfection sera pour lui plus avantageux que s'il devait la refaire tout seul.

M. Fragnière est d'avis que s'il y a suffisamment d'argent c'est en ordre, mais qu'il faut s'attendre à d'autres requêtes. Il se demande comment le Conseil communal répondra aux autres personnes.

M. le Président ajoute que le coût à charge de la Commune, après subventions de 57%, devrait avoisiner Fr. 13'000.-.

M. Fragnière demande confirmation comme quoi le tronçon concernant la traversée de la route au niveau du ruisseau est compris.

M. le Président répond que non, que seule la portion qui correspond au terrain communal sera prise. Les coûts pour la mise à l'enquête et l'intervention d'un ingénieur pour le déplacement éventuel de la route seront pris en charge par le propriétaire.

M. Fragnière souhaite savoir si la Commune a l'intention d'effectuer la traversée du ruisseau.

M. le Président est d'avis que ceci sera exigé par l'Etat. M. Grivel ajoute que c'est l'ingénieur qui contactera la Commune et que la route sera certainement déplacée, le ruisseau étant trop proche. Ces travaux devraient être aux frais du propriétaire privé et en fonction des exigences du permis de construire.

M. le Président souligne qu'il s'agit d'une proposition du Conseil qui va être suivie d'un vote et que le Conseil communal a pensé qu'il serait intéressant de participer à ce projet.

Procès-verbal – Assemblée du 11 décembre 2013

M. André Fragnière demande si la Commune a l'accord de M. Gérard Morard.

M. Grivel confirme l'existence d'une convention prête à être signée après l'Assemblée. Il est précisé que si le tronçon ne se fait pas dans son intégralité, la Commune ne participera pas.

M. Pierre Justin Morard relève qu'il est important de savoir comment la Commune évalue si la rénovation d'un tronçon est intéressante ou pas. Il se rallie à l'idée d'Elie Fragnière et se demande pourquoi la Commune intervient sur un tronçon privé alors que la Commune n'a pas vraiment d'intérêt à rénover cette route.

M. Félix Morard apporte un complément d'information quant aux démarches entreprises.

M. le Président ajoute qu'une proposition similaire a été faite à M. Pierre Justin Morard pour une route le concernant. L'offre qui aurait pu être incluse dans le lot et bénéficiaire des subventions AF a été déclinée.

M. Marcel Sottas demande confirmation que la parcelle où va passer la route est bien propriété de la Commune.

M. le Président répond que l'on ne prend que la longueur de la parcelle depuis le goudronnage existant.

Ayant suffisamment longtemps exploité cette parcelle qui a été bornée et rachetée par la Commune il y a une dizaine d'années, M. Elie Fragnière est d'avis que la parcelle est à l'extérieur et que le chemin est privé. L'ancienne servitude aurait été achetée par M. et Mme Gyger, en amont de la parcelle qu'il exploite.

M. le Président pense que la route est sur la parcelle mais prend acte de la remarque et vérifiera.

M. René Bifrare demande si des élargissements et améliorations des places d'évitement ont été prévus sur la route de Surpin. Il est difficile de croiser et les croisements empiètent sur les terrains privés.

M. Michel Grivel répond que non et que des places d'évitement existent. Il y a le pour et le contre. Des citoyens se plaignent en effet que des automobilistes roulent trop vite. M. Bifrare ajoute que même avec un véhicule large, croiser une voiture est vraiment difficile en raison du talus.

M. Grivel confirme que cet élargissement n'est pas prévu et relève qu'à Charmont, où une belle route a été faite, les riverains demandent une zone à 30 km/h. et des chicanes. Des places d'évitement risqueraient de permettre davantage de vitesse.

Comme il n'y a plus de question, la Commission financière préavise. En préambule, elle rappelle la teneur de l'article 97 de la loi sur les communes qui stipule que la Commission financière donne son préavis sous l'angle de l'engagement financier. Cette dernière analyse l'impact des projets sur les finances de la Commune, elle examine notamment le but de la dépense et le plan de financement. Le Conseil communal assume quant à lui la responsabilité des projets présentés.

En 2014, la Commune prévoit de réaliser de nouveaux investissements pour Fr. 850'000.-. Compte tenu des reports, ce sont Fr. 6'495'000.- qui vont être dépensés pour réaliser des projets d'investissement. Le montant à financer sera de Fr. 5'971'500.- compte tenu de Fr. 523'500 de recettes d'investissement. La Commune dispose d'une capacité d'investissement, respectivement de financement, suffisante pour réaliser ces projets. La CF recommande d'approuver l'enveloppe des investissements 2014 soumis à l'Assemblée communale.

Quant à l'investissement présenté pour la réfection des routes agricoles, et suite aux discussions, la CF préavise favorablement car l'entretien des routes est nécessaire.

M. le Président rappelle que la CF est là pour aider le Conseil communal à se positionner et qu'en cas de préavis négatif un projet serait retiré. La CF revoit les investissements de son côté.

M. le Président demande à celles et ceux qui acceptent l'investissement sur 2 ans de Fr. 800'000.-, avant subvention du Service des Améliorations Foncières de l'ordre d'env. 50%, soit Fr. 400'000.-, pour la réfection de routes agricoles, de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité, soit 44 voix, 2 oppositions et 9 abstentions.

2^{ème} investissement : Mise en séparatif du quartier de Malamoillie à Gumefens – Fr. 450'000.-

M. Jean-Claude Balmer, Conseiller communal en charge de l'eau et de l'épuration, présente cet objet dont le but est d'assainir le réseau d'épuration du secteur de Malamoillie, à Gumefens, à savoir la mise en séparatif des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées. Les eaux sont actuellement en mode unitaire, ce qui signifie que les eaux claires et usées sont mélangées et traitées à la STEP, station d'épuration de Vuippens. Afin de pouvoir éliminer les raccordements unitaires et de se mettre en conformité avec la législation, il est nécessaire d'entreprendre ces travaux dans le cadre du plan général d'évacuation des eaux (PGEE). L'an dernier un montant de Fr. 20'000.- avait été voté pour l'étude de ce projet, cet investissement étant financé par la réserve du compte épuration.

Procès-verbal – Assemblée du 11 décembre 2013

M. Marcel Sottas demande des précisions quant au secteur concerné, nom des habitants et autres.

M. Balmer transmet les informations souhaitées, avec notamment la réfection du collecteur communal qui est sous-dimensionné en fonction du PGEE. Le plan présenté est celui de l'avant-projet défini dans le cadre du PGEE. Une 2^{ème} phase faite de petits travaux suivra. Il ajoute que les secteurs restant à mettre en séparatif sont la réalisation de 70-80% du quartier de Charmont, la phase 1 de Malamoillie et le bout de collecteur sur la partie de l'immeuble de l'ancienne laiterie. L'objectif à atteindre dans le cadre du PGEE est que tout soit réalisé en 2015. Le travail se fait avec les réserves obtenues chaque année, sans faire d'emprunt, raison pour laquelle ces investissements sont étalés dans le temps. Cet argent est pris sur le fond de réserve alimenté par les taxes d'épuration des nouvelles constructions.

La Commission financière préavise favorablement quant à la 1^{ère} phase de la mise en séparatif du quartier de Malamoillie.

Plus aucune question n'étant soulevée, M. le Président demande à celles et ceux qui acceptent un investissement de Fr. 450'000.- pour la réalisation de la 1^{ère} phase de la mise en séparatif du quartier de Malamoillie et son financement de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : L'investissement est accepté à l'unanimité.

3^{ème} investissement : Transformation du stand de tir – Fr. 50'000.-

M. Yvan Maillard, Conseiller communal en charge des affaires militaires, présente le projet, à savoir une participation aux coûts de transformation et de rénovation du stand de tir de la société de tir l'Arbalète à Le Bry. A l'échéance de 2020 les conventions passées avec les voisins concernant le stand de tir et la butte seront à réévaluer, le bâtiment gardera sa fonction actuelle ou pourra être affecté à une autre utilisation.

La liste des améliorations souhaitées est communiquée. Le coût de la totalité des travaux budgétisé par la société de tir est de Fr. 100'000.- TTC, la Commune propose quant à elle une participation aux coûts de rénovation à hauteur de Fr. 50'000.- TTC.

M. Yvan Crettenand souhaite connaître le nombre de membres.

M. Francis Balmer (Président) confirme 40 personnes avec l'accueil annuel d'une petite cinquantaine de tirs obligatoires.

M. François Barras est d'avis que le tir est « en train de passer » et ne voit pas l'utilité de mettre une telle somme pour des travaux qui commenceraient en 2014, pour un bâtiment à réévaluer en 2020. Il constate pour la mise en place d'un chauffage que les tirs ne se font pas en hiver, que les toilettes pourraient être chimiques ou autre, et se demande à quoi serviront les locaux en 2020 alors que les jeunes réclament quelque chose depuis bien longtemps.

M. le Président précise qu'il s'agit de tir à 300 m. et que l'investissement est présenté car le bâtiment est communal et qu'il n'y a pas d'intérêt à le détruire. Des conventions permettent une exploitation jusqu'en 2020, elles seront renégociées mais cela ne veut pas forcément dire qu'en 2020 le tir sera fini. Les propriétaires concernés seront abordés à nouveau. Le cas échéant, le bâtiment pourra être affecté à un autre usage, mais à ce jour il n'y a aucune garantie quant au maintien ou non du stand de tir.

M. Olivier Schmutz s'interroge quant à la position du Conseil communal, à savoir l'appui pour la continuation du stand de tir après 2020.

M. le Président répond que la question n'a pas encore été abordée mais que le bâtiment a pu être maintenu car il est conforme, alors que d'autres stands ont dû fermer. Un budget de Fr. 15'000.- a déjà été voté pour sa mise en conformité et l'exigence en lien avec le récupérateur de plomb. La butte reste encore à assainir.

M. Pierre Aviolat demande quel est l'ordre de grandeur du montant mis pour l'assainissement de la butte.

M. Yvan Maillard indique que le montant planifié est de Fr. 200'000.- avant 2015, il y a une obligation légale d'assainir la butte d'ici à 2025. Une subvention de Fr. 80'000.- est prévue. Il sera nécessaire de dépolluer le terrain que le stand de tir continue ou pas.

M. Marcel Sottas demande si le permis de bâtir octroyé à l'époque indiquait une autre affectation qu'un stand de tir.

M. le Président souligne que la demande préalable faite ce printemps à la DAEC a reçu un préavis positif. Une demande de permis sera nécessaire en cas de changement d'affectation. La DAEC n'oblige jamais la destruction d'un bâtiment, un changement d'affectation du bâtiment ne sera pas un problème. La mise en consultation auprès des services de l'Etat sera faite après le vote. Il ajoute que selon une ordonnance fédérale il y a une obligation de raccorder le stand et de mettre des WC, le bâtiment n'étant actuellement pas conforme.

Procès-verbal – Assemblée du 11 décembre 2013

M. Frédéric Bossy demande si le stand pourra être mis à disposition des citoyens, voire loué pour des soirées ou autre usage.

Le bâtiment est exclusivement exploité par la Société de tir. Son Président, M. Francis Balmer répond qu'en principe il n'est pas possible de louer le stand, celui-ci étant destiné au tir uniquement, mais à voir.

La Commission financière préavise favorablement.

Cet objet ne suscitant pas d'autre question, M. le Président demande à celles et ceux qui acceptent la participation à la transformation du stand de tir à hauteur de Fr. 50'000.- de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : L'investissement est accepté à la majorité, soit 46 voix, 2 oppositions et 7 abstentions.

M. Marcel Sottas s'interroge sur un éventuel problème de récusation. M. le Président répond qu'il n'y en a pas contrairement au projet de la nouvelle laiterie qui présentait une activité commerciale, ce qui n'est pas le cas de cet objet. 4 personnes seraient concernées, ce qui ne change pas le résultat du vote.

Point 4.

Approbation finale des budgets de fonctionnement et d'investissements 2013

M. le Président précise que les budgets de fonctionnement contiennent déjà les intérêts prévus pour les investissements.

Aucune question n'étant soulevée, M. le Président demande à celles et ceux qui acceptent l'approbation finale des budgets de fonctionnement et d'investissements 2014 de voter par main levée.

Résultat du vote : Les budgets de fonctionnement et d'investissements 2014 sont acceptés à l'unanimité.

Point 5.

Informations du Conseil communal

Maintien de l'Office de poste :

Suite à diverses discussions, l'Office de poste d'Avry-devant-Pont sera maintenu, ce qui représente également une rentrée d'argent pour la Commune. M. le Président remercie les personnes qui ont participé au sondage et appuyé la démarche.

Rénovation HAP :

Les travaux n'ont pas pu démarrer en novembre en raison de la météo, les travaux de l'abri anti-atomique ne pouvant s'effectuer qu'hors-gel. La salle reste disponible jusqu'au 22 février, l'installation de chantier devrait débuter le 24 février, sauf en cas de neige.

Tracteur communal :

Présentation du nouveau tracteur acheté suite au vote de la dernière Assemblée. Il servira à déneiger les trottoirs et petites places. Aucune inauguration n'est prévue.

M. Olivier Schmutz s'interroge au sujet de l'ancien tracteur communal qui aurait été vendu.

M. le Président répond que l'ancien tracteur âgé de plus de 40 ans a été vendu avec le ladog pour Fr. 5'000.- à M. Marcel Schmutz. Les garages à qui une offre a été demandée n'ont démontré aucun intérêt.

M. Olivier Schmutz est d'avis qu'une annonce aurait pu paraître dans le bulletin communal pour permettre aux citoyens de faire des offres. M. le Président prend note de la remarque et répond que cela aurait pu être fait.

Cartes CFF :

En raison des déficits récurrents de ces dernières années, le programme de cartes CFF ne sera pas reconduit en 2014. Des cartes restent disponibles jusqu'à fin février 2014. Il s'agit d'une des mesures prises pour améliorer le budget de fonctionnement. Le Conseil communal en est désolé. Ce programme pourra toutefois être réintroduit en tout temps. A noter qu'il occupe passablement l'administration et que ce sont principalement les personnes des autres communes qui achètent les cartes.

M. Francis Balmer fait la remarque que contrairement à ce qui est indiqué dans le bulletin il n'y a pas de hausse de prix de la part des CFF. M. le Président valide la remarque et ajoute que l'information vient d'être transmise. La Commune de Riaz assurera la vente des cartes CFF pendant les vacances de fin d'année.

Procès-verbal – Assemblée du 11 décembre 2013

Mise au concours du poste de Secrétaire communal(e) :

Suite à la démission de la Secrétaire communale pour la fin février 2014, le poste est à repourvoir jusqu'au 18 décembre 2013. Mme Murielle Gilly qui a passé presque 4 ans au sein de la Commune est remerciée pour sa collaboration et disponibilité sous de vifs applaudissements.

Sapins et déchetterie :

La distribution gratuite de sapins aura lieu le 14 décembre à la déchetterie de Le Bry, de 10h00 à 12h00. La déchetterie sera fermée les mercredis 25 décembre et 1er janvier en raison des fêtes.

Point 6.

Divers

M. Olivier Schmutz s'interroge au sujet du bus rouge qu'il voit trainer sans plaque à divers endroits de la Commune.

M. le Président répond que le bus a été vendu pour Fr. 1'800.- et qu'il sera évacué cet hiver. Le Conseil communal a demandé à différentes reprises son évacuation et va réitérer sa demande.

M. Gérard Gapany demande si la Route de Russille sera réparée cet hiver.

M. Félix Morard confirme qu'un devis est à disposition mais que l'investissement n'a pas été budgétisé, les entreprises n'étant pas disponibles cet automne. La mise en place du tapis collé prévu ne peut s'effectuer en hiver.

M. le Président ajoute que le chantier d'ABI Constructions n'est pas terminé et que les travaux à venir de la HAP pourraient encore aggraver l'état du tapis. La réfection se fera après les travaux, autre raison pour laquelle cet objet n'a pas été mis au budget.

M. Gapany trouve cela dommage et suggère de procéder à un travail provisoire.

M. Morard ajoute que des riverains ont demandé la pose d'un ralentisseur de vitesse, démarche étant sujette à une demande d'autorisation spéciale. M. le Président confirme que la route sera rafistolée.

Mme Patricia Moret fait mention d'une pétition signée par les habitants de Sur-Charmont pour la mise en place d'une zone à 30 km/h. Elle demande ce qu'il en est.

M. Le Président qui n'a pas souvenir de cette demande indique que ce point sera contrôlé. Il ajoute qu'il n'est pas possible de prendre des mesures ponctuelles par secteur pour une zone à 30 km/h. car l'Etat exige de traiter la Commune dans sa globalité. Mme Moret relève que plusieurs secteurs pourraient être concernés par un abaissement de vitesse, que la Commune s'agrandit et qu'il y a toujours plus de véhicules qui roulent de plus en plus vite. M. Yvan Maillard ajoute que le PAL est en 2^{ème} préalable et qu'un chapitre concerne la modération de trafic dans différents secteurs. Ceci a déjà été planifié, la mise en route pourra se faire uniquement lorsque le PAL aura été approuvé.

Mme Nathalie Droux demande confirmation de la date du début des travaux de la HAP à fin février car la Commune de Sorens demande Fr. 800.- de location pour sa salle communale. M. le Président confirme que la date convenue est bien à fin février, toutefois en fonction de la météo.

M. Michel Grivel ajoute que l'installation de chantier prendra beaucoup de place sur les parkings existants et que l'accès au bâtiment ne pourra se faire que par la petite salle des sociétés. Après le début des travaux ne seront autorisés que la gym des écoles et activités dans les 2 salles de répétition. Il est d'avis qu'au regard de la date du concert de la société de musique le chantier sera déjà installé et qu'il ne serait pas judicieux d'organiser une manifestation sans possibilité de parking. Mme Droux s'interroge quant à l'accès aux salles des sociétés jusqu'à fin juin. M. Grivel répond que les plannings des travaux seront régulièrement communiqués aux sociétés et confirme que les salles de répétition seront disponibles en tous cas pendant les 2-3 mois suivant le début du chantier. Par la suite, elles seront accessibles par la porte de secours.

M. Francis Balmer qui précise que ce sujet a été discuté lors de l'Assemblée de l'Intersociété demande si la Commune serait prête à participer au prix de la location de la HAP à Sorens. M. le Président répond que ceci a été discuté, mais qu'aucune décision n'a encore été prise.

M. Jean-Pierre Bapst demande si le Syndic de Sorens a été abordé à ce sujet. M. le Président répond que non. Les plannings sont pleins et il sera très difficile pour les écoles de disposer de la salle en raison de conventions passées entre Sorens et Marsens, la salle étant occupée par Marsens. Mme Droux ajoute avoir pris contact avec le Syndic de Sorens, elle n'a pas eu de nouvelles.

M. Alexandre Fragnière profite de cette Assemblée pour « donner quelques informations sur les circonstances et la manière dont le Conseil communal a procédé pour l'adjudication des travaux d'électricité au Groupe E avec une offre financière moins intéressante que celle produite par ETF (société Etablissements Techniques Fragnière SA). En septembre, ETF a en effet transmis une offre avoisinant Fr. 230'000.-, la soumission étant régie par des lois du marché public et procédure sur invitation. Au mois d'octobre, ETF a reçu le tableau d'ouverture indiquant que leur offre était la moins chère et qu'ils étaient premier sur le tableau, malgré cela ETF

Procès-verbal – Assemblée du 11 décembre 2013

n'était pas adjudicataire. Après analyse, ETF a constaté que 40 points ont été perdus, par un malheureux oubli de joindre une feuille A4 qui concerne le planning de chantier et les ressources. Il invite l'Assemblée à prendre connaissance du fait qu'ETF était env. Fr. 2'500.- moins cher que la concurrence et que le critère des prix équivaut à 60% du total des points. ETF a fait recours à la Préfecture, mais sans succès. La réponse de la Commune : celle-ci conclut en disant je cite « habitués à des procédures de marché public, la recourante, donc ETF, ne peut toutefois que s'en prendre à elle-même ». Il est vrai qu'ETF a fait une erreur, pas assez contrôlé l'offre et oublié de joindre le document A4 à son offre. »

M. Fragnière poursuit la lecture de son texte en citant les personnes de la Commune travaillant dans son entreprise, les impôts payés par ceux-ci et le fait que la Commune de Pont-en-Ogoz n'ait pas voulu travailler avec ETF. Il précise encore que l'organe décisionnel est dans la commune « ... celle-ci aurait très bien pu prendre son téléphone, communiquer et demander d'amener cette fameuse feuille de planning et l'affaire aurait été réglée. »

M. le Président remercie M. Fragnière pour ses remarques et faits qui s'avèrent en partie exacts. Il prend note des attaques personnelles superflues. Il ajoute qu'il y a en effet un recours mais que le résultat n'est pas connu. Il prend note qu'ETF aurait déjà reçu une réponse de la Préfecture et que l'entreprise admet avoir omis de produire des informations dans son offre. ETF n'ayant pas été d'accord avec la décision communale, c'est le Préfet qui est saisi du dossier. M. le Président ne souhaite pas trop s'étaler sur le sujet.

Si le Conseil communal s'est trompé, une correction sera faite. Toutefois, des informations étaient bien manquantes dans l'offre soumise, alors qu'il s'agissait d'une condition pour ce marché. Quant à la procédure, il ajoute, pour la bonne compréhension des personnes présentes, que les dossiers reçus ont été ouverts et, qu'à ce stade, deux exigences impératives ont été contrôlées pour le respect des marchés publics, à savoir l'existence des signatures valables et la présence d'un montant (prix). Sans ces éléments un dossier est classé sans suite. Par ailleurs, la procédure des marchés publics interdit clairement de demander a posteriori des compléments ou d'autres informations qui auraient été omises, ceci faussant la concurrence. Dans le cas particulier, le dossier d'ETF était tout à fait recevable. L'ensemble des dossiers d'offres ont ensuite été transmis à l'architecte. Pour le CFC électricité, un ingénieur en électricité a noté les offres. Il est bien clair que la Commune n'était pas compétente pour voir les différences techniques, documents manquants et autres. Quant aux critères particuliers d'électricité, c'est l'ingénieur en électricité qui les a évalués, les résultats ont été transmis au Conseil communal avec l'information qu'il manquait des documents dans l'offre d'ETF. Problème pour le Conseil communal... que faire ? M. le Président y expose deux alternatives : soit prendre acte de la notation avec le regret de devoir payer davantage, dans le cas précis env. Fr. 1'800.- de plus sur un marché de près de Fr. 225'000.-, soit tricher en demandant après coup les documents manquants. La problématique aurait été de demander ces documents manquants tout en assurant une complète discrétion, sachant que 7 conseillers, du personnel administratif, un bureau d'architectes et un bureau d'ingénieurs devait être mis dans la confiance ! Un tel risque n'a pas été souhaité par le Conseil communal. Il est facile de critiquer cette position du Conseil communal mais parfaitement compréhensible que celui-ci n'a pas voulu être montré du doigt comme étant des tricheurs, des manipulateurs de dossiers pour favoriser une entreprise locale. En conclusion, un recours est pendant auprès de la Préfecture et en attente d'une décision.

M. Elie Fragnière souhaite savoir ce qu'il en est des 190'000 m2 de terrain en trop en zone à bâtir, thème qui avait été discuté il y a 2-3 ans dans le cadre du PAL. Il demande s'il y a eu des modifications, des soustractions de terrain et si les propriétaires ont été indemnisés ou pas.

M. le Président répond que le surdimensionnement a été traité, les grosses parcelles ayant fait l'objet de conventions signées par les propriétaires, en ce sens qu'il y a un délai (5 ans) durant lequel la parcelle reste en zone à bâtir, à défaut de quoi elle retourne en zone agricole sans indemnisation. Aucun souci financier pour la Commune n'est à noter. Deux possibilités étaient offertes, soit un déclassement immédiat des parcelles avec risque de procédures, soit de convenir d'un accord pour la gestion de ces parcelles. Le plus gros problème se situait à la Cité d'Ogoz dont les délais de réalisations diffèrent en fonction des endroits de la parcelle (de 2 à 7 ans), les différentes phases de construction étant à respecter par ordre. Ces conventions ont été nécessaires afin de poursuivre la révision du PAL. Une éventuelle prolongation des délais de maintien en zone, en fonction de projet arrivant dans la 4^{ème} année, n'est toutefois pas exclue. Les dossiers ont été gérés de manière à régler le problème du surdimensionnement, par contre, il s'avère pour l'instant exclu de rajouter de nouvelles zones.

M. François Barras fait part de son étonnement quant à la barrière (actuellement levée) située vers les Marches et constate que d'un côté les sentiers autour du Lac sont favorisés, ce qui est une bonne chose, et que de l'autre côté, une barrière a été mise en place pour barrer l'accès à la route. Il s'interroge quant au déneigement et à l'entretien de la route et pense que cette barrière pourrait créer des précédents. N'ayant pas vu d'avis dans la Feuille officielle il s'interroge au sujet de cette démarche et comment il est possible d'installer une barrière sur une route permettant l'accès au lac. Il demande si les employés communaux sont intervenus dans la mise en place de cette barrière.

M. le Président répond qu'en début de législature, plusieurs interventions de la Police de proximité, pour parcages illicites, ont été réalisées sur cette route de Thusy. Il s'avère en effet impossible de se garer sur cette route sans perturber le trafic où circulent aussi des engins agricoles.

Procès-verbal – Assemblée du 11 décembre 2013

La petite place communale située en fin de route ne permet que le parage de quelques véhicules. Il ajoute que l'ensemble des propriétaires des fonds ont fait parvenir une pétition en faveur de la fermeture de la route, démarche appuyée par le Groupe E. L'ensemble des propriétaires et le Groupe E ont financé la barrière à hauteur de Fr. 15'000.-, la Commune a contribué à hauteur de Fr. 1'000.-. La fermeture de la barrière est prévue de mai/juin à septembre/octobre. C'est la solution retenue pour faire face à différents problèmes notamment en lien avec le Sentier du lac (la route de Thusy même constituant le sentier pédestre) et problèmes de parage. La barrière a été mise à l'enquête et l'agriculteur de la parcelle qui se situe tout en haut a également accepté qu'une portion de son terrain soit mise à disposition pour une place de rebroussement. La Commune a posé des piquets et des fils, il n'y a pas eu d'autres travaux. Le Conseil communal espère qu'il s'agit d'une situation unique, tout le monde était d'accord avec cette solution. La Police, le Service des ambulances ainsi que la Poste ont aussi donné leur accord, des clés et codes seront fournis aux ayants-droits. La route sera toujours ouverte en hiver et le déneigement assuré.

M. Laurent Liard est d'avis que cette décision est « intolérable » et qu'une commune ne devrait pas se permettre de poser une barrière sur une route communale, pour des raisons privées. Il a constaté que cette barrière n'a jamais été fermée et demande des explications. Il ajoute que d'après des renseignements pris, la barrière a été posée sans l'autorisation du Préfet et avant octroi du permis. Suite à un entretien avec le Préfet, celui-ci aurait constaté lors d'une vision locale dans le cadre de la mise à l'enquête que la barrière a été posée sans autorisation de fermeture. Il n'approuve nullement le fait qu'une Commune puisse donner un aussi mauvais exemple avec anticipation de faire les travaux avant autorisation.

M. le Président qui prend note des remarques répond que cela n'est pas tout à fait exact car la mise à l'enquête a été déposée avant la mise en place de la barrière et que deux articles annonçant la fermeture de la route ont été publiés dans les journaux, aucune opposition n'a été reçue. Des mesures ont également été prises sur la route située au-dessus du garage de la Cantine, route jugée dangereuse par le Service des ponts et chaussées (SPC) qui demande de la fermer. Des préavis positifs du Service de la mobilité et du SPC nous ont été donnés, le problème n'a pas été vu au-delà. L'exécution a été faite car il était prévu que la Préfecture délivre le permis avant l'été, mais celui-ci n'a en effet pas été octroyé. La barrière n'est pas contestée, mais ce sont les quelques places de parc prévues avant celle-ci qui ne sont pas tolérées par les Services de l'Etat. Pour la gestion des places de parc et les accès au Lac, le Préfet entend procéder à une vision globale tout autour du Lac.

M. Liard relève que le travail a été fait sans autorisation et ne comprend pas la logique de réaliser une place de parc au bord du lac (fait par le Sentier du Lac) alors qu'une barrière en interdit l'accès.

M. le Président précise que l'accès ne sera bloqué qu'en saison estivale. Les pêcheurs et autres usagers du lac pourront totalement accéder à cette route en dehors de cette période, et en été, toute ayant-droit pourra bénéficier d'un accès.

M. Liard fait allusion à des cailloux posés pour barrer la route et l'accès au Lac, en bas.

M. le Président répond que l'interdiction d'accéder par véhicule a été faite à la demande de l'Etat (Service des Lacs et cours d'eau) en raison d'une zone de protection de la nature, d'importance cantonale et fédérale. Les zones interdites aux véhicules, pour des raisons de protection, sont toutefois accessibles à pied. L'Etat demande également que les accès et espaces pour la mise à l'eau de bateaux dans ce secteur soient bouclés.

M. Pierre Aviolat, qui est en favorable à permettre l'accès aux pêcheurs pour la sortie des bateaux, s'étonne également que des propriétaires puissent avoir le droit de fermer une route. Il demande si en raison d'exigences la Commune prévoit de fermer d'autres routes, de sorte que des oppositions puissent être faites en temps opportun.

M. le Président répond que la Commune n'a pas eu l'intention de fermer la route, qu'elle a répondu à une exigence de l'Etat qui interdit la mise à l'eau de bateaux dans le secteur des zones protégées. Aucun autre projet n'est connu. Il ajoute que le Groupe E a soutenu la démarche de fermeture en raison des parages difficiles et camping sauvage intervenant sur leur parcelle. Une démarche identique a été effectuée du côté d'Hauteville ou Rossens, avec également une fermeture d'accès.

Concernant la HAP, M. Jean-Claude Bussard fait la remarque qu'avec un budget de 3.5 millions on pourrait attribuer les travaux à des personnes de la région, notamment la pose de bois.

M. le Président souligne que c'est la problématique des marchés publics. Il donne en exemple le CO3 de Riaz où l'on cherche des solutions pour savoir comment on va pouvoir donner le travail aux entreprises locales, car au vu de l'importance du chantier, il n'est pas exclu que des entreprises étrangères viennent postuler. Si les conditions sont remplies, elles remporteront le marché. Il s'agit d'un problème de législation qui concerne les collectivités et qui n'offre pas le choix. La réponse est dans la question, pourquoi payer plus cher s'il y a moins cher.

En raison d'une demande de pose de barrière formulée par les propriétaires, Mme Patricia Moret demande si la Commune aurait pu dire non. Elle ajoute que la route est ouverte en hiver quand personne n'y va et qu'elle est fermée en été, au moment de grandes affluences.

Procès-verbal – Assemblée du 11 décembre 2013

M. le Président répond que oui mais que des solutions devaient être trouvées. La Police de proximité est intervenue à plusieurs reprises avec des mises à l'amende qui ne fonctionnent pas.

Tout le monde critique cette barrière, mais, dans le contexte de l'époque, tous les propriétaires ainsi que les Services de l'Etat venus sur place étaient favorables, la mise à l'enquête n'a pas suscité d'opposition. La décision n'a pas été prise à la légère, elle s'est avérée comme étant la seule solution concevable à ce moment. Il ajoute qu'en cas d'accident (poussette, enfant, etc.), des reproches seraient certainement adressés au Conseil communal de l'avoir pas anticipé, sachant que de nombreux piétons emprunteront cette route de Thusy, tracé du Sentier du lac. Le Conseil communal comprend que la mesure ne plaise pas à tous, en particulier à ceux qui font valoir des intérêts privés, mais en assume le choix.

En suivant le raisonnement et du fait qu'elle donne également accès au Sentier du lac, M. Marcel Sottas s'interroge sur une éventuelle fermeture de la route de Trémaules.

M. le Président répond que la route est également consécutive au Sentier du lac, qu'à ce jour il n'y a pas de demande de fermeture. Elle est déjà sujette à une interdiction de circuler et ne pourra pas être fermée en raison du port En Redon, à venir.

Mme Nathalie Droux qui réside à la Cornache souligne que des enfants en bas âge se trouvent souvent dans ce secteur et qu'il y a danger en raison de la déchetterie toute proche. Elle est d'avis que la visibilité n'est pas adaptée par rapport aux conditions de sécurité et de circulation, notamment le mur du jardin et le poulailler. Elle demande, en tant que locataire, si une requête doit être faite pour la pose d'une barrière.

M. le Président répond qu'une demande peut être faite. M. Marcel Schmutz ajoute que la route pourrait être fermée du côté du poulailler. L'accès à la Cornache deviendrait à sens unique et ne serait praticable qu'en marche arrière.

M. Pierre Aviolat fait part d'un problème de barrière sur le chemin qui mène au Pavillon. Il demande, si en raison des 44 km de Sentier du lac achevés, il n'y aurait pas eu moyen de faire une petite piste à côté de la route et d'utiliser la barrière pour la mettre entre la route et la piste. Il est d'avis que d'autres solutions auraient pu être trouvées.

M. le Président répond ne pas être ni responsable, ni Président de l'Association des communes pour le Sentier du lac. Une mise à l'enquête a été faite et a abouti à un permis pour ce sentier. Refaire une mise à l'enquête et aborder les propriétaires seraient possibles, mais le but reste de diminuer et de gérer au mieux les coûts du Sentier du lac. Multiplier les alternatives multiplie également les frais, or personne ne s'est manifesté à l'époque du tracé du Sentier du lac dans cette zone.

M. Aviolat qui constate que des VTT passent dans certaines zones du Sentier du lac, notamment près de son domicile, fait la remarque qu'il pourrait demander la pose d'une barrière à l'entrée.

M. le Président répond que des barrières et chicanes à chevaux et VTT ont été posées presque partout sur le Sentier du lac qui est un sentier piéton où chevaux et VTT ne sont pas admis, notamment pour éviter les dégâts en cas de gel. A sa connaissance ceci a été indiqué dans le dossier d'enquête et il existerait dans la législation de toutes les communes une interdiction pour VTT. De plus, les chiens doivent être tenus en laisse. Ceci figure dans le règlement communal.

M. Pierre Justin Morard s'interroge au sujet de la route communale qui devrait aller jusqu'au lac et qui est fermée soit par un tronc, soit par un bloc en béton, à la hauteur de l'entrée du camping de Gumefens. Il demande également si des résultats sont disponibles quant au sondage effectué dans le cadre de la distribution de gaz dans la Commune.

M. le Président indique que Frigaz a effectivement procédé à la mise à l'enquête d'un tracé mais que la Commune ne gère pas ce projet. L'article inséré dans le bulletin communal a été transmis par Frigaz à titre d'information, afin d'indiquer le passage des conduites, aucun sondage n'a été réalisé. Pour toute question en lien au gaz, Frigaz est à contacter directement.

M. Morard demande si la Commune a l'intention de prévoir des tubes dans le cadre de la rénovation de routes, et si des prévisions ont été faites.

M. le Président répond que les travaux entrepris sur la route cantonale de Le Bry sont gérés par Frigaz et que les conduites ont été posées lors de la rénovation de la route. Concernant les autres tronçons, il s'agit de traversées de route et d'un petit bout de route communale. Il ajoute que pour une alimentation au gaz, c'est Frigaz qui aborde les propriétaires. Il souligne toutefois que les nouvelles halles construites au Bry ont demandé des raccordements. Frigaz ne semble toutefois pas être intéressé par une alimentation sectorielle pour une ou deux villas. Frigaz s'intéresse à des unités (tout le village ou un quartier). Dans notre cas, il y a déjà des centrales de chauffe à copeaux pour les villages de Gumefens et d'Avry.

M. Olivier Schmutz fait part de son regret de disparition des pavés sur la route cantonale qui traverse le Bry, depuis l'ancienne poste jusqu'à l'école, car ceux-ci ralentissaient la circulation. Il s'interroge quant au marquage promis, les travaux n'ayant pas été exécutés.

Procès-verbal – Assemblée du 11 décembre 2013

M. le Président répond que malgré les promesses, le chiffre exact de la rénovation de la route cantonale n'est toujours pas connu. L'Etat est en litige avec l'entreprise qui a posé le tapis et semble vouloir laisser passer un 2^{ème} hiver pour constater l'état du tapis et décider s'il devra être refait ou pas. Le marquage étant à charge communale, il sera effectué lorsque la décision aura été prise.

M. Schmutz suggère de faire le trajet à pieds pour constater la vitesse à laquelle roulent les véhicules sur la route cantonale.

Par ailleurs, il ajoute qu'en février le Conseil communal a adressé un courrier à son père âgé de 70 ans, lui donnant 10 jours pour retirer son bateau du bord du lac, sans quoi les forces de l'ordre seraient envoyées pour l'évacuer.

Il s'interroge quant à la légalité de cette demande, le bateau de son père étant stationné à cette même place depuis 45 ans, pour quelle raison le courrier lui a été adressé à cette période de l'année et pourquoi les 2 bateaux voisins n'ont pas été débarrassés.

M. le Président répond qu'il s'agit d'une exigence de faire évacuer les bateaux où le parage n'est pas autorisé, surtout s'il y a un port. M. Yvan Maillard ajoute que la demande provient du SPC – section Lac et cours d'eau, qui a pris l'affaire en mains et qui demande à ce qu'aucun bateau ne soit stationné dans des zones publiques, l'hivernage doit se faire chez les propriétaires et sur des terrains privés. Depuis un certain temps, l'Etat procède à des tournées tout autour du lac, ce n'est pas seulement sur notre Commune. M. Schmutz s'en étonne et souligne que son père avait l'autorisation des EEF, il s'interroge sur le fait que les deux autres barques de l'île d'Ogoz stockées des 2 côtés n'ont pas reçu cette notification et est d'avis que les lois s'appliquent à certains, mais pas à d'autres.

M. Schmutz aurait apprécié que la demande arrive à la fin du printemps, mais pas en plein hiver avec la neige.

M. Maillard comprend bien le problème et ajoute que même si le courrier provient de la Commune, ce sont les Services de l'Etat qui font le tour et demandent petit à petit aux communes de faire bouger les choses. Le Conseil communal prend note de la remarque concernant le délai qui n'était peut-être pas adéquat en cette période de l'année.


Le Président remercie l'ensemble des employés communaux, de l'administration et de l'édilité pour le travail accompli en 2013, ainsi que les personnes œuvrant de près ou de loin pour la bonne marche de la collectivité, le personnel ponctuel de nettoyage et de conciergerie, les conductrices de bus et autres employés. Il remercie également les membres du Conseil communal pour le travail accompli durant cette année et la confiance témoignée.

M. Balmer ajoute que la cabine téléphonique du Bry sera retirée car il n'y a eu que 3 appels en une année.

Comme il n'y a pas d'autres remarques, M. le Président clos l'Assemblée et remercie le Club des Dames qui va servir le verre de l'amitié, il transmet ses meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année et 2014.

L'Assemblée est levée à 22h15.

M. Balmer remercie le Syndic au nom du Conseil communal pour tout le travail effectué et sa disponibilité, sous de vifs applaudissements par l'Assemblée.



Comptes 2013 - Fonctionnement

Comptes de fonctionnement		Comptes 2013		Budget 2013		Comptes 2012	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION C. Tornare	672'043	157'582	682'836	151'577	671'008	155'052
01	ASSEMBLEE COMMUNALE, CONSEIL, COMMISSIONS	116'402	0	114'457	0	117'805	0
02	ADMINISTRATION GENERALE	553'909	157'582	559'103	151'577	549'553	155'052
09	BATIMENTS ADMINISTRATIFS	1'732	0	9'276	0	3'650	0
	Excédents de charges ou de produits		514'461		531'259		515'956
1	ORDRE PUBLIC	93'458	42'058	128'603	29'500	137'497	103'247
12	JUSTICE C. Tornare	6'348	0	6'000	0	4'478	0
14	POLICE DU FEU M. Schmutz	73'081	40'201	98'459	29'500	73'498	28'247
15	MILITAIRE Y. Maillard	5'307	0	12'500	0	0	0
16	PROTECTION CIVILE Y. Maillard	8'722	1'858	11'644	0	59'521	75'000
	Excédents de charges ou de produits		51'400		99'103		34'251
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION -C. Fragnière	2'193'763	124'452	2'116'863	121'593	2'091'210	141'501
20	ECOLE ENFANTINE	167'956	9'020	173'745	17'500	159'556	26'832
21	CYCLE SCOLAIRE OBLIGATOIRE	1'401'070	96'181	1'322'107	86'093	1'311'487	96'309
22	ECOLEES SPECIALISEES	270'181	0	291'123	0	283'437	0
23	FORMATION PROFESSIONNELLE	37'644	0	33'254	0	33'574	0
29	ADMINISTRATION SCOLAIRE	316'913	19'251	296'634	18'000	303'156	18'360
	Excédents de charges ou de produits		2'069'311		1'995'270		1'949'709
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS Y. Maillard	99'040	2'310	111'264	2'000	107'674	2'780
30	CULTURE	51'694	0	51'839	0	56'662	0
34	SPORTS M. Grivel	40'698	2'310	52'025	2'000	44'314	2'780
35	AUTRES LOISIRS, COLONIES	1'365	0	2'000	0	1'540	0
39	CULTE, EGLISE	5'283	0	5'400	0	5'157	0
	Excédents de charges ou de produits		96'730		109'264		104'894
4	SANTE F. Morard	441'199	16'644	414'398	10'000	437'837	22'990
40	HOPITAUX	77'821	0	82'616	0	82'230	0
41	HOMES MEDICALISES	290'694	0	265'905	0	280'046	0
44	SOINS AMBULATOIRES	51'011	0	49'727	0	49'652	0
46	SERVICE MEDICAL DES ECOLES	21'522	16'644	16'000	10'000	25'755	22'990
47	CONTROLE DES DENREES ALIMENTAIRES	152	0	150	0	154	0
	Excédents de charges ou de produits		424'555		404'398		414'847
5	AFFAIRES SOCIALES F. Morard	776'646	25'202	773'132	11'500	751'187	30'987
50	AVS/APG/AVA ASSURANCE CHOMAGE	0	1'516	0	1'500	676	1'492
52	CAISSE MALADIE ET ACCIDENTS	0	0	0	2'000	1'307	13'867
54	PROTECTION DE LA JEUNESSE M.-C. Fragnière	52'438	10'334	54'500	3'500	49'175	15'629
55	INVALIDITE	372'943	0	378'071	0	364'688	0
56	ENCOURAGEMENT CONSTRUCTION DE LOGEMENTS	20'029	0	20'000	0	20'795	0
57	PERSONNES 3EME AGE	7'099	0	6'000	0	5'637	0
58	AIDE SOCIALE	324'138	13'352	314'561	4'500	308'911	0
	Excédents de charges ou de produits		751'444		761'632		720'200
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS F. Morard	511'360	41'752	522'767	45'800	496'021	28'653
62	ROUTES COMMUNALES, GENIE CIVIL	436'681	22'352	441'990	20'000	425'709	10'265
65	TRAFFIC REGIONAL	74'678	19'400	80'777	25'800	70'312	18'388
	Excédents de charges ou de produits		469'607		476'967		467'367

Comptes 2013 - Fonctionnement

Comptes de fonctionnement			Comptes 2013		Budget 2013		Comptes 2012	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT		797'158	732'549	726'299	640'100	773'747	692'902
70	APPROVISIONNEMENT EN EAU	J.-C. Balmer	219'217	184'809	165'700	165'700	243'885	221'417
71	PROTECTION DES EAUX	J.-C. Balmer	341'012	341'012	328'000	328'000	305'879	305'879
72	ORDURES MENAGERES	M. Schmutz	172'376	146'716	173'085	136'400	174'704	145'630
74	CIMETIERE	M. Schmutz	696	2'500	1'368	0	654	3'600
75	CORRECTION EAUX, ENDIGUEMENTS	Y. Maillard	22'856	14'760	8'000	0	5'364	0
78	PROTECTION DE LA NATURE	Y. Maillard	2'046	0	3'000	0	1'906	0
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Y. Maillard	38'956	42'752	47'146	10'000	41'355	16'377
Excédents de charges ou de produits				64'609		86'199		80'845

8	ECONOMIE		214'881	161'436	253'965	161'835	245'720	188'003
80	AGRICULTURE	M. Grivel	2'965	0	400	0	4'033	0
801	ALPAGE (exploitation)	M. Grivel	8'577	20'713	15'305	21'000	9'382	20'956
81	FORETS	M. Schmutz	139'825	139'825	138'835	138'835	167'047	167'047
83	TOURISME	Y. Maillard	63'514	898	99'425	2'000	65'258	0
Excédents de charges ou de produits				53'445		92'130		57'717

9	FINANCES ET IMPOTS	M. Grivel	1'906'206	6'404'162	1'304'440	5'722'951	1'602'221	5'951'152
90	IMPOTS		33'400	4'356'576	32'500	4'092'500	32'533	4'171'623
930	PEREQUATION FINANCIERE		0	293'792	0	293'792	0	297'932
940	INTERETS ET AMORTISSEMENTS OBLIGATOIRES		607'074	602'595	659'609	653'787	618'053	648'611
941	IMMEUBLE ECOLE LE BRY	M. Schmutz	33'385	10'612	29'622	10'000	11'810	10'446
9420	IMMEUBLES DIVERS	M. Schmutz	1'705	1'110	2'800	960	1'904	960
9421	ECOLE Y.C.BAT.COMMUNAL GUMEFENS	M. Schmutz	206'810	232'303	191'977	223'977	195'970	227'506
943	IMMEUBLE COMMUNAL AVRY	M. Schmutz	306'408	320'898	234'188	256'920	316'558	318'506
944	PARCHETS	M. Grivel	3'108	41'792	8'300	42'000	8'156	42'072
945	IMMEUBLE CORNACHE AVRY	M. Schmutz	66'491	103'729	65'744	86'200	64'469	97'795
946	HALLE LE BRY	M. Schmutz	26'111	750	6'700	750	26'461	750
99	POSTES NON VENTILABLES	M. Grivel	621'715	440'005	73'000	62'065	326'308	134'952
Excédents de charges ou de produits			4'497'956		4'418'511		4'348'931	

Récapitulation			Comptes 2013		Budget 2013		Comptes 2012	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
			7'705'754	7'708'146	7'034'567	6'896'855	7'314'121	7'317'267
0	ADMINISTRATION	C. Tornare	672'043	157'582	682'836	151'577	671'008	155'052
1	ORDRE PUBLIC		93'458	42'058	128'603	29'500	137'497	103'247
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	M.-C. Fragnière	2'193'763	124'452	2'116'863	121'593	2'091'210	141'501
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	Y. Maillard	99'040	2'310	111'264	2'000	107'674	2'780
4	SANTE	F. Morard	441'199	16'644	414'398	10'000	437'837	22'990
5	AFFAIRES SOCIALES	F. Morard	776'646	25'202	773'132	11'500	751'187	30'987
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	F. Morard	511'360	41'752	522'767	45'800	496'021	28'653
7	PROT. ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT		797'158	732'549	726'299	640'100	773'747	692'902
8	ECONOMIE		214'881	161'436	253'965	161'835	245'720	188'003
9	FINANCES ET IMPOTS	M. Grivel	1'906'206	6'404'162	1'304'440	5'722'951	1'602'221	5'951'152
Excédents de charges ou de produits de fonctionnem			2'392			137'711	3'146	

Comptes 2013 - Investissements

Compte d'investissement		Comptes 2013		Budget 2013		Comptes 2012	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION C. Tornare	6'594	-	600'000	-	-	-
09	BATIMENTS ADMINISTRATIFS	6'594	-	600'000	-	-	-
	Excédents de charges ou de produits	-	6'594	-	600'000	-	-
1	ORDRE PUBLIC	-	-	15'000	-	-	-
15	MILITAIRE Y. Maillard	-	-	15'000	-	-	-
	Excédents de charges ou de produits	-	-	-	15'000	-	-
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION -C. Fragnière	70'938	-	80'000	-	69'000	-
29	ADMINISTRATION SCOLAIRE	70'938	-	80'000	-	69'000	-
	Excédents de charges ou de produits	-	70'938	-	80'000	-	69'000
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS Y. Maillard	367'642	-	3'580'000	-	5'005	-
34	SPORTS M. Grivel	357'642	-	3'530'000	-	5'005	-
35	AUTRES LOISIRS, COLONIES	10'000	-	50'000	-	-	-
	Excédents de charges ou de produits	-	367'642	-	3'580'000	-	5'005
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS F. Morard	90'000	5'100	250'000	-	90'270	-
62	ROUTES COMMUNALES, GENIE CIVIL	90'000	5'100	250'000	-	90'270	-
	Excédents de charges ou de produits	-	84'900	-	250'000	-90'270	90'270
7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	97'364	231'168	735'000	215'500	64'508	132'811
70	APPROVISIONNEMENT EN EAU JC Balmer	27'929	150'250	600'000	205'500	1'192	35'000
71	PROTECTION DES EAUX JC Balmer	69'435	80'918	120'000	10'000	49'675	97'811
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE Y. Maillard	-	-	15'000	-	13'640	-
	Excédents de charges ou de produits	133'804	-	-	519'500	68'304	-
8	ECONOMIE	66'713	-	66'713	-	205'000	-
80	AGRICULTURE M. Grivel	-	-	-	-	205'000	-
83	TOURISME Y. Maillard	66'713	-	66'713	-	-	-
	Excédents de charges ou de produits	-	66'713	-	66'713	-	205'000
9	FINANCES ET IMPOTS M. Grivel	256'588	719'571	-	-	132'811	433'782
9420	IMMEUBLES DIVERS AVRY M. Schmutz	-	20'320	-	-	-	-
99	POSTES NON VENTILABLES M. Grivel	256'588	699'251	-	-	132'811	433'782
	Excédents de charges ou de produits	462'983	-	-	-	300'971	-

Récapitulation		Comptes 2013		Budget 2013		Comptes 2012	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	TOTALISATION	955'839	955'839	5'326'713	215'500	566'594	566'594
0	ADMINISTRATION C. Tornare	6'594	-	600'000	-	-	-
1	ORDRE PUBLIC	-	-	15'000	-	-	-
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION M.-C. Fragnière	70'938	-	80'000	-	69'000	-
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS Y. Maillard	367'642	-	3'580'000	-	5'005	-
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS F. Morard	90'000	5'100	250'000	-	90'270	-
7	PROT. ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	97'364	231'168	735'000	215'500	64'508	132'811
8	ECONOMIE	66'713	-	66'713	-	205'000	-
9	FINANCES ET IMPOTS M. Grivel	256'588	719'571	-	-	132'811	433'782
	Excédents de charges ou de produits	-	-	-	5'111'213	-	-

Comptes 2013 - Bilan

BILAN		2013		2012	
		Doit	Avoir	Doit	Avoir
1	ACTIF				
10	DISPONIBILITES	2'236'502		2'307'947	
11	DEBITEURS	1'828'172		1'620'863	
12	PLACEMENTS	4'877'696		4'997'738	
13	ACTIFS TRANSITOIRES	58'268		59'377	
14	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	4'749'067		5'198'845	
2	PASSIF				
20	ENGAGEMENTS COURANTS		324'346		377'038
22	DETTES A MOYEN ET LONG TERME		7'344'342		7'501'108
24	PROVISIONS		160'000		160'000
25	PASSIFS TRANSITOIRES		164'310		221'210
28	RESERVES		1'819'504		1'990'604
29	FORTUNE		3'937'203		3'934'810
TOTAUX DU BILAN		13'749'705	13'749'705	14'184'770	14'184'770



Comptes 2013 - Commentaires

Commentaires et détails des Comptes de fonctionnement 2013

Les commentaires décrits dans les comptes 2013 ont pour but d'expliquer les différences les plus importantes par chapitre, par rapport au budget 2013 et aux comptes 2012, ainsi que de donner quelques indications supplémentaires pour information. Le nombre d'habitants de notre commune au 31.12.2013 est de **1704 personnes**, soit 37 de plus qu'en 2012. Par contre, la population légale 2012 prise en compte pour les pots communs est de 1668 personnes.

(Une partie des chiffres donnés en comparaison est ajustée au Fr. 1'000.-)

L'exercice 2013 se boucle avec un bénéfice de Fr. 268'509.40

avant amortissements supplémentaires comptabilisés de Fr. 266'117.25

Le résultat 2013 est qualifié de bon par le Conseil communal. Si l'on ajoute le déficit prévu au budget de Fr. 138'000.- on remarque une différence positive d'environ Fr. 406'000.-

Voici en grandes lignes les postes qui ont influencé positivement nos comptes.

Le total des impôts et de Fr. 4'357'000.-, soit Fr. 264'000.- de plus que le budget

Amortissements obligatoires et intérêts des dettes : Fr. – 50'000.-

Vente de terrain et machines : Fr. 25'420.-

Dépenses non spécifiées (*compétences du Conseil communal*) Fr. – 70'000.- (non utilisés)

Total des charges pour notre Commune, moins les imputations internes et les amortissements supplémentaires : Fr. 6'220'000.-, soit environ Fr. 3'650.- par habitants.

○ Total des charges cantonales Fr. 1'860'000.-

○ Totaux des charges Associations de communes Fr. 990'000.-

Détails des amortissements supplémentaires comptabilisés de **Fr. 266'117.25** comprenant :

○ Bâtiments administratifs (eau chaude) Fr. 67'582.15

○ Participations installation WC pêche (solde) Fr. 10'000.-

○ Ouvrage génie civil (routes) Fr. 25'420.-

○ Tourisme sentier du lac (solde) Fr. 66'713.-

○ Halle déchetterie le Bry Fr. 96'402.10

Le bénéfice présenté à l'assemblée communale est de Fr. 2'392.15

Chapitre 0 : Administration

Traitements et jetons du Conseil communal : Fr. 87'000.-

Traitements du personnel administratif : Fr. 274'000.-

Chapitre 1 : Ordre public

Salaires et solde pompiers : Fr. 22'000.-

Taxe d'exemption du service pompier : Fr. 27'000.-

Réserve protection civile au bilan : Fr. 787'000.-

Chapitre 2 : Enseignement et formation

Subvention cantonale des transports : Fr. 88'000.-

(*salaire, carburant, assurance, impôts et entretien*)

Traitement des chauffeurs de bus : Fr. 46'000.-

Bourses d'apprentissage et d'études : Fr. 20'400.- (*soit 68 jeunes à Fr. 300.-*)

Chapitre 3 : Culte culture et loisirs

Participations aux dépenses du conservatoire : Fr. 32'000.- (*comptes 2012 Fr. 39'000.-*)

Dons aux sociétés à but culturel : Fr. 15'000.-

Dons aux sociétés sportives : Fr. 18'000.-

Comptes 2013 – Commentaires

Chapitre 4 : Santé

Frais financiers pour personnes en home médicalisé : Fr. 37'000.- (comptes 2012 Fr. 32'000.-)
 Nombres de résidents pour la commune de Pont-en-Ogoz au 31.12.2013 : 7 personnes

Chapitre 5 : Affaires sociales

Participation au service social la Gruyère : Fr. 161'000.-
 Participation aux services d'aide familiale : Fr. 113'000.-

Chapitre 6 : Transports et communications

Traitements du personnel édilitaire : Fr. 152'000.-
 Frais d'éclairage public : Fr. 27'000.-
 Heures de déneigement : Fr. 42'000.-
 Gravier et sel : Fr. 23'000.-
 Participation au trafic régional : Fr. 49'000.-
 Abonnements CFF : Fr. 25'800.- (2 abo. journaliers), déficit : Fr. 6'400.-

Chapitre 7 : Protection et aménagement de l'environnement

70 Approvisionnement en Eau

Taux de couverture du compte eau claire 84% (limite exigée par le Canton 70%)

Location compteurs et abonnements : Fr. 81'000.-
 Vente d'eau : Fr. 92'000.-

71 Protection des Eaux

Total des taxes d'épuration : Fr. 338'000.-
 Attribution à la réserve : Fr. 150'000.- (réserve au bilan Fr. 647'000.-)
 Coût de participation à la STEP: Fr. 110'000.-

72 Ordures ménagères

Taux de couverture du compte ordures ménagères 85% (limite exigée par le Canton 70%)

Frais de ramassage des ordures ménagères : Fr. 140'000.-
 Produit des taxes de base : Fr. 64'000.-
 Produit des taxes proportionnelles « au sac » : Fr. 52'000.-

79 Aménagement du Territoire

Autorisations de construire et de démolir : Fr. 22'000.-

Chapitre 8 : Economie

Salaire alpage et travaux annexes : Fr. 7'000.-
 Loyers estivage : Fr. 9'000.- (moyenne de 37 génisses)
 Subvention fédérale estivage : Fr. 11'000.-

81 Forêts

Produits vente de bois : Fr. 119'000.-
 Prestations entreprises forestières : Fr. 106'000.-
 Participation forestier : Fr. 11'000.-
 Versement sur le fond de réserve des forêts : Fr. 1'000.- (réserve au bilan Fr. 92'000.-)

83 Tourisme

Participation à Gruyère Tourisme : Fr. 13'000.-
 Contribution ARG : Fr. 38'000.-

Chapitre 9 : Finances et Impôts

Impôts (Taux 75% Pers. physiques et morales)

Produit des impôts personnes physiques : Fr. 3'200'000.-
 Produit des impôts personnes morales : Fr. 85'000.-
 Contributions immobilières : Fr. 417'000.- en hausse de Fr. 13'000.-

Impôt sur les gains et les mutations immobilières : Fr. 291'000.- (comptes 2012 Fr. 283'000.-)
 Impôt sur les prestations en capital : Fr. 110'000.- (comptes 2012 Fr. 241'000.-)
 Impôt sur les chiens : Fr. 11'000.-
 Impôt cantonal sur les véhicules : Fr. 152'000.- (reçu du Canton)

Comptes 2013 - Commentaires

Chapitre 9 : Finances et Impôts (suite)

Charges d'intérêts et frais : Fr. 190'000.-
Amortissements obligatoires : Fr. 417'000.-

Immeubles communaux / Parchets

Bénéfice immeuble communal Avry : Fr. 15'000.- (*intérêts et amort. de Fr. 202'000.-*)
Bénéfice immeuble la Cornache : Fr. 37'000.- (*intérêts et amort. de Fr. 30'000.-*)
Bénéfice sur parchets : Fr. 38'000.- (terre agricole)

Chapitre 99 : Postes non ventilables

Recette extraordinaire du Canton pour la 2^{ème} année école enfantine : Fr. 59'000.- (*prévu au budget*)
Vente de terrains : Fr. 20'320.-
Vente du tracteur et divers : Fr. 5'100.-



Michel Grivel

Informations communales

Résultats des analyses – Campagne 2014 Puits Sous-le-Gibloux et Puits de l'ACAPE

Les résultats transmis par le **service de la sécurité alimentaire de l'Etat de Fribourg** confirment que les résultats des analyses physiques et microbiologiques effectuées sur les échantillons prélevés sont **conformes** aux normes en vigueur pour l'eau potable. Aucune de nos eaux ne sont traitées. Pour les secteurs de Le Bry et Avry, l'eau provient principalement du PSG 1 (~95%) et pour le solde de l'ACAPE. Pour le secteur de Gumefens, l'eau provient de la source des Monts, du nouveau captage des Jorettes, du PSG 1 ainsi que de l'ACAPE.



	Paramètres	Unité	Résultats		Norme
			Puits Sous le Gibloux PSG1	Puits de l'ACAPE	
Puits sous-le-Gibloux (analyse du 19.03.2014) <i>Provenance :</i> ▪ Eau de nappe et sources	Couleur	-		Incolore	T : Incolore
	Turbidité	UT/F	0.1 ± 0.03	0.04 ± 0.03	T : max. 1
	Conductivité électrique (20°C)	µS/cm	517 ± 10	509 ± 10	-
	Dureté totale	°fH	*	30.7 ± 1.2	-
Puits de l'ACAPE (analyse du 17.03.2014) <i>Provenance :</i> ▪ Robinet sous-sol station ACAPE, Echarlens	Ammonium	mg/l	*	<0.05	T : max. 0.10
	Nitrite	mg/l	*	<0.05	T : max. 0.10
	Nitrate	mg/l	*	9 ± 0	T : max. 40
	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	1	0	T : max. 100 ou 300
	Escherichia coli	UFC/100ml	0	0	T : max. 0
	Enterococcus spp.	UFC/100ml	0	0	T : max. 0

T : Valeur de tolérance

* : non analysé

Informations communales



Ramassage des déjections canines

Suite à diverses constatations, nous vous rappelons qu'il incombe à tout propriétaire de ramasser les déjections de son animal et de les évacuer dans les installations communales prévues à cet effet.

Et même dans la nature, n'oubliez pas l'impact des déjections sur les cultures, les animaux de rente, les animaux de compagnie, la Faune et l'environnement, selon l'article 10 du règlement communal sur la détention des chiens :

Le détenteur ou la détenteuse veille à ce que son chien ne porte pas préjudice aux exploitations agricoles, aux animaux de rente, aux animaux de compagnie ou à la faune et à la flore sauvages.

Pour information, les déjections canines peuvent être porteuses d'un parasite microscopique – **le *Neospora caninum*** - responsable de la néosporose. Chez le chien, il se développe dans l'intestin et risque de se transmettre aux vaches qui broutent l'herbe souillée des prairies ou des pâturages. Cette maladie peut provoquer des avortements chez les vaches – par ailleurs susceptibles de transmettre le parasite plusieurs fois à l'occasion de différentes gestations – et des lésions embryonnaires chez le veau.

Avec le retour des beaux jours, et ce par respect pour les riverains concernés, nous vous rappelons également que les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse dans certains secteurs de la commune (*page 2 du règlement communal*) et sur le parcours du Sentier du Lac.

Règlement communal : <http://www.pont-en-ogoz.ch/fr/admin/legislation/>

CARNAVAL 2014

Par les quelques photos glissées ça et là dans ce journal, nous tenons à remercier tous les participants, bénévoles et généreux donateurs pour ce premier carnaval au village.

Félicitations aux enfants et à leurs enseignants-es pour la création et l'originalité de ces beaux costumes.

Voici le lien internet pour visualiser les photos : <http://ogoz.educanet2.ch/carnaval/carnaval/index.html>



Informations communales

Distribution de comprimés d'iode à l'automne 2014

Des comprimés d'iodure de potassium (comprimés d'iode) sont distribués tous les dix ans à titre préventif à la population résidant à proximité des centrales nucléaires suisses. Le Conseil fédéral a désormais élargi le rayon de distribution, le faisant passer de 20 à 50 kilomètres. Lors de la prochaine distribution prévue à partir de l'automne 2014, des comprimés d'iode seront directement fournis à l'ensemble des ménages, entreprises et institutions publiques de Pont-en-Ogoz.

C'est en 2004 que la Confédération a distribué pour la dernière fois des comprimés d'iodure de potassium à la population des communes situées dans un rayon de 20 kilomètres autour des centrales nucléaires suisses. En dehors de cette zone, les comprimés ont été stockés de manière décentralisée afin de pouvoir être distribués en cas de besoin. En janvier 2014, le Conseil fédéral a décidé d'élargir le rayon de cette distribution directe à titre préventif, le faisant passer de 20 à 50 kilomètres.

Lors de la prochaine campagne d'échange et de distribution prévue à partir de l'automne 2014, des comprimés d'iodure de potassium seront ainsi distribués à l'ensemble des ménages, entreprises et institutions publiques situés dans un rayon de 50 kilomètres autour des centrales nucléaires de Mühleberg, Gösgen, Beznau et Leibstadt. Pont-en-Ogoz est donc concernée.

Vous ne devez rien entreprendre. L'ensemble des ménages, entreprises et institutions publiques de Pont-en-Ogoz seront informés par la Confédération automatiquement et de manière détaillée avant la distribution prévue à partir de l'automne 2014.

Pourquoi des comprimés d'iode?

Les comprimés d'iodure de potassium contribuent à améliorer la sécurité de la population résidant à proximité d'une centrale nucléaire. Lors d'un incident grave survenant dans une centrale, de l'iode radioactif peut être émis dans l'air ambiant. Une fois inhalé, cet iode se fixe dans la glande thyroïde. Les comprimés d'iode préviennent l'accumulation d'iode radioactif dans la glande thyroïde.

Pour de plus amples informations: www.kaliumiodid.ch/fr/.

Informations complémentaires

Service d'approvisionnement en iodure de potassium

ATAG Organisations économiques SA

Tony Henzen, Karin Jordi

Tél.: 031 380 79 77

kaliumiodid-versorgung@awo.ch



ACTION COUP DE BALAI 2014

Un tout grand **MERCI** aux personnes qui ont participé à la manifestation 2014, ayant ainsi activement contribué au nettoyage des rives du Lac !

Cette année 111 participants ont retroussé leurs manches pour donner un coup de balai d'une grande efficacité !

Informations communales

Secrétaire de la Commission scolaire

Commune de Pont-en-Ogoz

Suite à la démission de la titulaire, nous recherchons pour début septembre 2014

un ou une secrétaire

En cas d'intérêt, veuillez adresser votre dossier et lettre de motivation à :

Administration communale
Secrétaire / Commission scolaire
Route de l'Eglise 13
1644 Avry-devant-Pont



Pour tout renseignement complémentaire, Mme Marie-Claire Fragnière (Conseillère communale responsable des écoles) se tient volontiers à disposition au 079 396 52 11.

Nous vous remercions d'ores et déjà de votre intérêt pour ce poste.

Le Conseil communal

Fermeture annuelle du bureau communal

Le bureau communal sera fermé
du 28 juillet 2014 au 15 août 2014 inclus



Cartes CFF

Nous vous rappelons que les cartes CFF ne sont plus disponibles auprès de la commune depuis le 1^{er} mars 2014.

Communications des associations et sociétés locales

Dyora ouna tropa dè tèâtre in paté ou pi dou Dzubyà ??

Bientôt une troupe de théâtre en patois au pied du Gibloux ??

Nous avons la chance d'avoir dans notre région et hors société de jeunesse plusieurs personnes, femmes et hommes, qui aimeraient jouer ou rejouer des pièces en patois.

Nous voulons leur donner l'occasion de jouer et d'aider ainsi au maintien de notre cher patois.

C'est pourquoi sans faire concurrence aux sociétés de jeunesse, nous voulons essayer de fonder une troupe de théâtre en patois et qui toucherait les communes du Gibloux.

Nous avons dès lors besoin d'acteurs, de membres engagés pour le comité et pour les diverses commissions ainsi que de membres sympathisants.

Si vous aimez le patois en générale, le théâtre en particulier et si vous avez envie de vous engager peu ou beaucoup... Venez nous rejoindre, pour nous aider à réaliser notre rêve...de mettre sur pied : ***une troupe de théâtre en patois.***

Rejoignez-nous au Cercle des Agriculteurs à Sorens : **le vendredi 18 juillet 2014 à 20 h 00.**

Pour ceux qui ne pourraient pas venir à notre réunion, ils peuvent envoyer le petit coupon ci-dessous à Marielle Romanens, Plan des Marais 4, 1642 Sorens.

Je ne peux malheureusement pas venir à votre réunion, mais votre projet m'intéresse.

Nom.....Prénom.....Domicile.....Tél.....

Les initiateurs : Robert Bochud, Daniel Fracheboud, Jacques Python, Thomas Raemy, Denis Romanens, Marielle Romanens, Julien Sudan

Venez nous rejoindre , on est sûr d'être sur la bonne voix...

Vinyidè ti no rètrovâ , no chin chur d'ithre chu le bon chindê.



Chers citoyens, chers amis de la musique,

Notre société de musique à la plaisir de se produire cette année à la 34^{ème} fête des musiques grüériennes, qui se déroulera du 15 au 18 mai 2014, à Sâles.

Détail de nos prestations :

- | | |
|--------------------------------|--------------------|
| - samedi 17.05.2014, 14h40 : | Concours en salle |
| - dimanche 18.05.2014, 09h41 : | Concours de marche |
| - dimanche 18.05.2014, 14h30 : | Cortège |

De plus amples informations sont à votre disposition sur le site : <http://www.sales2014.ch/>

Les musiciennes et musiciens de l'« Echo du Gibloux » vous invitent cordialement à venir les encourager et se réjouissent de vous rencontrer lors de cette manifestation !



Communications des associations et sociétés locales

Arrêter de fumer...mission possible !



Fribourg · Freiburg
Prévention du tabagisme
Tabakprävention

En réponse aux risques pour la santé que représente la consommation de tabac, le CIPRET* s'emploie, entre autre, à soutenir les fumeurs et fumeuses qui souhaitent retrouver la liberté d'une vie sans tabac.

Pourquoi arrêter de fumer ?

Choisir de vivre sans tabac c'est être libre, miser sur la santé, profiter de la vie plus longtemps et disposer de plus d'argent pour les loisirs.



Vous souhaitez faire partie des 19% d'ex-fumeur-euse-s du canton de Fribourg, ça tombe bien, c'est aussi notre mission !

Pour optimiser vos chances de réussite, le CIPRET vous propose :

**Coaching
stop-tabac en
4 séances**

**Cours
stop-tabac en
groupe**

Entretien d'orientation

Conseils ponctuels et soutien personnalisé

1. Faire le point

Analyser vos habitudes de consommation et planifier l'arrêt

2. Préparation

Identifier vos ressources et développer des alternatives

3. Action

Arrêter et utiliser les stratégies pour maintenir la décision

4. Consolidation

Renforcer les acquis pour prévenir les rechutes

Tarifs

CHF 200.-
Coaching individuel

CHF 150.-
Cours de groupe

CHF 50.-
Entretien d'orientation

**Avec l'aide d'un spécialiste vous augmentez vos chances de réussite d'environ 50%.
Prenez rendez-vous et devenez non-fumeurs/euses !**

* Le CIPRET Fribourg - Centre de prévention du tabagisme – fait partie des Ligues de santé du canton de Fribourg et met en œuvre le programme cantonal de prévention du tabagisme sur mandat de la Direction de la santé et des affaires sociales.

Centre de prévention du tabagisme
Fachstelle Tabakprävention
Route St-Nicolas-de-Flüe 2, Case postale 96
1705 Fribourg · Freiburg
T 026 425 54 10 · F 026 426 02 88
info@cipretfribourg.ch

www.cipretfribourg.ch

Communications des associations et sociétés locales

S+samaritains



Cours
de sauveteur

Premiers secours en vue du permis de conduire

Apprenez à aider correctement en cas d'accident et pas seulement observer sans rien faire.

Vous pouvez aider ! Dans le cours de sauveteur, vous apprenez à réagir correctement après un accident et à prodiguer les premiers secours. Vous obtenez ainsi toute l'assurance requise pour mettre en œuvre des mesures immédiates pour sauver la vie.

Ce cours est obligatoire pour l'obtention du permis de conduire.

Devenir Samaritains dans votre région, Farvagny et environs, ça vous tente ?

Section de samaritains de Farvagny et environs
Informations : dominic.roulin@bluewin.ch ou 079 417 07 24

Memento

Administration communale :

Route de l'Eglise 13
1644 Avry-devant-Pont
Tél. 026 – 915 14 94
Fax 026 – 915 28 58
commune@pont-en-ogoz.ch

Heures d'ouverture :
Lundi 14h00 – 17h00
Mercredi 9h00 – 11h30
Jeudi 15h00 – 19h00
<http://www.pont-en-ogoz.ch>



Bâtiments scolaires :

Avry-devant-Pont : 026 – 915 31 39 / Gumefens : 026 – 915 30 25 / Le Bry : 026 – 411 20 66

Déchetterie – Le Bry :

Horaires du 1^{er} mai au 15 octobre :

Lundi	19h00 – 20h00
Mercredi	18h30 – 20h00
Samedi	9h30 – 12h00 / 16h00 – 17h00

Horaires du 16 octobre au 30 avril :

Mercredi	19h00 – 20h00
Samedi	10h00 – 12h00 / 16h00 – 17h00

Bureau de poste – Avry-devant-Pont :

Tél. 0848 – 888 888

Heures d'ouverture : Lundi à vendredi 15h00 – 18h00

Banque Raiffeisen – Succursale d'Avry-devant-Pont :

Tél. 026 – 915 60 20 – gibloux@raiffeisen.ch – www.Raiffeisen.ch/gibloux

Heures d'ouverture :

Lundi	fermé	15h00 – 18h00
Mardi	fermé	13h30 – 15h30
Mercredi	fermé	fermé
Jeudi	8h30 – 11h30	fermé
Vendredi	8h30 – 11h30	fermé

Boulangerie et Alimentation – Avry-devant-Pont :

Tél. 026 – 915 21 29

Heures d'ouverture :

Lu-Ma-Me-Je-Ve	6h30 – 12h00	15h00 – 18h30
Samedi	6h30 – 12h00	fermé
Dimanche	6h30 – 11h30	fermé

Fromagerie Gumefens – Avry :

Tél. 026 – 436 26 26 et 079 – 800 26 53

Heures d'ouverture :
Lundi : fermé
Ma à Di 7h00 – 12h15 / 16h00 – 19h00

Tea-room La Cigogne – Gumefens :

Tél. 026 – 915 08 27

Lu-Ma-Me-Je-Ve 6h00 – 19h00
Samedi : 7h00 – 19h00
Dimanche : 7h00 – 12h00

Buvette du Lac – Gumefens :

Tél. 026 – 915 15 70

Ouverture de fin mars à début novembre

Une Buvette, un Café-restaurant style campagnard-lacustre et un Tea-room!

L'horaire varie chaque mois, renseignement par téléphone ou sur le site www.buvettedulac.com

Informations :

Justice de Paix de la Gruyère

Tél. 026 – 305 86 40

JPGruyere@fr.ch

Préfecture de la Gruyère

Tél. 026 – 305 64 00

<http://www.fr.gruyere.ch>

Feu :

Tél. 118

Police :

Tél. 117

Urgences médicales :

Tél. 144

Hôpital de Riaz

Tél. 026 – 919 91 11

Médecin de garde de la Gruyère

Tél. 026 – 350 11 40

Pharmacie de service

Tél. 026 – 912 33 00

(En dehors des heures d'ouverture normales)